

avis

Avis n°2020-11  
par **Denis REMOND**, rapporteur

---

# Quelle contractualisation avec l'État (CPER) pour la relance en Ile-de-France après la crise sanitaire?

14 sept.2020



Avis n° 2020-11

Rapporteur : **Denis REMOND**

présenté en séance par le vice-président : **Jean-Michel RICHARD**

14 septembre 2020

## **Quelle contractualisation avec l'Etat (CPER) pour la relance en Ile-de-France après la crise sanitaire ?**

Certifié conforme

Le président

**Eric BERGER**

## Panser la crise autrement pour refaire société

La crise sanitaire engendrée par le Covid-19 ainsi que le confinement sont venus bouleverser la vie sociale et économique de la France dont, avec une virulence particulière, la région Ile-de-France.

A partir du 17 mars 2020 (début du confinement) et bien au-delà du 11 mai (début du déconfinement progressif), les Franciliennes et les Franciliens ont dû adapter leurs vies à une situation inconnue, source d'angoisses et de difficultés pour nombre d'entre eux.

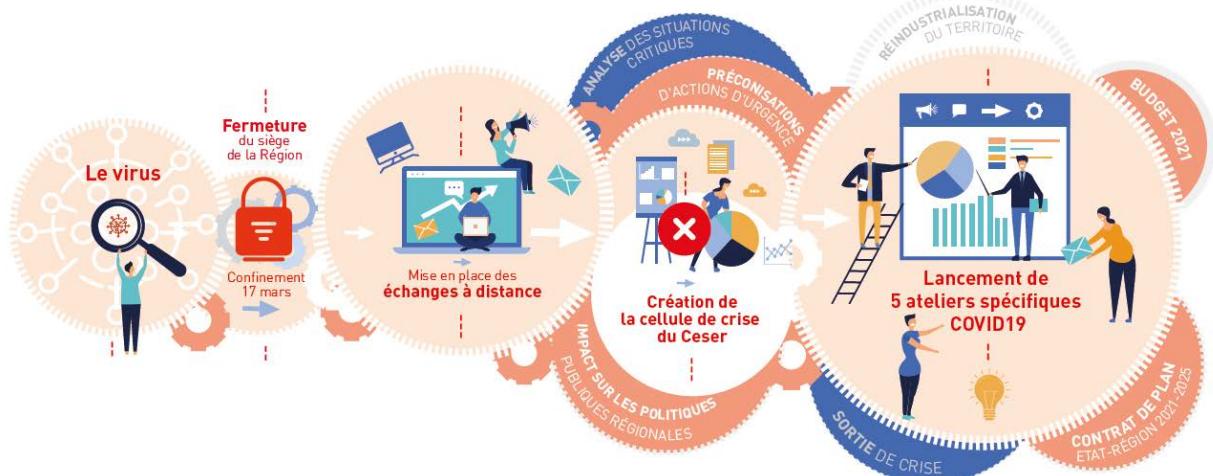
Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France s'est aussi adapté à cette situation inédite : il a installé une cellule de crise, instance délibérante, qui a décidé, dès le début du mois d'avril, de suspendre ses travaux et de réorganiser son activité.

En effet, dès le 26 mars 2020, invitée par la cellule de crise, la Présidente de la Région Ile-de-France affirme son souhait d'associer le Ceser à la réflexion sur la crise et sur ses conséquences.

Elle saisit officiellement le Ceser pour qu'il lui fasse des recommandations en vue d'accompagner les Franciliennes et les Franciliens pour surmonter les difficultés humaines, sociales et économiques auxquelles ils sont confrontés et afin de relancer l'économie en Ile-de-France.

Le Ceser a donc traité cinq thématiques, qui ont donné lieu à la création de cinq ateliers faisant écho aux sollicitations précises de la Présidente de la Région.

Les membres du Ceser ont pu travailler à distance grâce aux outils numériques et ainsi traiter des lourds enjeux auxquels la collectivité régionale doit faire face à court et moyen termes.



Du travail mené par les membres du Ceser découlent 6 avis :

l'Avis 2020-06 : « **La société francilienne face à la crise** »

l'Avis 2020-07 : « Comment la Région peut-elle mieux s'organiser et mieux se préparer en cas de crise touchant son territoire ? »

l'Avis 2020-08 : « Quelles politiques régionales franciliennes pour vivre autrement après la crise ? »

l'Avis 2020-09 : « Les enjeux de la réindustrialisation en Île-de-France à la suite de la crise sanitaire »

l'Avis 2020-10 : « Quelles recommandations budgétaires pour la relance en Île-de- après la crise sanitaire ? »

**l'Avis 2020-11 :** « Quelle contractualisation avec l'Etat (CPER) pour la relance en Île-de-France après la crise sanitaire ? »

# **Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France**

**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport CR n° 2020-028 du 11 juin 2020 de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France concernant le budget supplémentaire 2020 et l'acte I du Plan de relance économique, écologique et solidaire ;
- Le rapport CR n° 2020-029 du 11 juin 2020 de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France concernant la participation de la Région au Fonds résilience Ile-de-France et collectivités ;
- La lettre de saisine du 3 juin 2020 par laquelle la Présidente du Conseil régional saisit le Ceser pour que soit rendu un avis sur la préparation du prochain CPER.

**Emit l'avis suivant :**

# Synthèse de l'avis

Le Ceser a toujours considéré que le Contrat de plan Etat-Région (CPER) est un outil central du développement harmonieux et durable du territoire francilien pour le bien-être et l'épanouissement de ses habitants. Dès les prémisses de la crise sanitaire, le Ceser a vu dans le CPER 2021-2027 en préparation la dynamique centrale de la phase de relance socio-économique du territoire.

Tout en renvoyant au texte complet de la contribution pour une meilleure précision, le Ceser vise les thèmes suivants dans les différents champs d'intervention possibles de la Région :

- **Dans le champ du développement économique** : un accompagnement des entreprises dans leur basculement vers l'économie 4.0 et dans leur transition écologique, énergétique et solidaire ;
- **Dans le champ de l'emploi** : l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des métiers des services à la personne ainsi que le développement du télétravail et la valorisation des emplois féminins ;
- **Dans le champ du tourisme** : des actions majeures pour permettre aux acteurs du secteur de jouer leur rôle dans la relance économique et sociale du territoire (équipements, contrats régionaux de destination et parcours touristiques, transition écologique et numérique, accessibilité, etc.) ;
- **Dans le champ de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche** : des budgets prévoyant une part suffisante de fonctionnement pour accompagner les investissements d'équipement et les rendre efficents sur la durée (rénovation du bâti, valorisation des emplois de première nécessité, investissement numérique, développement de l'enseignement agricole, logement étudiant, renforcement de la recherche fondamentale, etc.) ;
- **Dans le champ de l'agriculture, de la ruralité et des espaces naturels** : une action publique permettant de moderniser nos territoires ruraux par le développement du numérique et des services pouvant être réalisés à distance (télétravail, télémédecine, etc.) ;
- **Dans le champ des transports** : le maintien du programme de remise à niveau des infrastructures existantes ; la bonne terminaison des projets issus du CPER 2015-2020 déjà engagés ainsi que des projets structurants majeurs en échos aux enjeux de la crise (création d'un réseau régional de pistes cyclables, favoriser les mobilités douces, etc.) ;
- **Dans le champ de l'environnement et de la transition écologique** : l'application d'un mécanisme de fil « vert » budgétaire à l'ensemble du contrat pour une meilleure lisibilité des actions favorables à l'environnement et la mise en œuvre des critères environnementaux pour l'ensemble des projets, ainsi que le soutien aux Parcs naturels régionaux et aux territoires intercommunaux pilotes ;
- **Dans le champ de la santé, du handicap et de la solidarité** : un soutien accru à la politique d'aménagement, de rénovation et de mise en conformité des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et une dynamique de facilitation du regroupement et de l'installation des acteurs de la santé et du médico-social dans des structures pluridisciplinaires ;
- **Dans le champ de l'aménagement du territoire** : un projet d'aménagement concerté et équilibré des franges franciliennes ; un projet permettant de faire du Triangle de Gonesse un laboratoire de la « Métropole nature » ; le respect, pour tous les champs de l'action publique, des principes du SDRIF, ainsi que des objectifs « Zéro artificialisation nette » et « Zéro émission nette » ;
- **Dans le champ de l'habitat et de la politique de la ville** : la construction et la rénovation de logements, sociaux notamment, pour satisfaire les besoins de tout type de ménages ; l'innovation en matière de construction de logement et l'offre de services associés à l'habitat ;
- **Dans le champ des sports et loisirs** : le renforcement de l'offre d'équipements sportifs ; le soutien au sport de haut niveau et le développement du sport pour toutes et tous ;

- **Dans le champ de la culture :** le déploiement en Ile-de-France du projet DEMOS et le développement du dispositif des Micro-Folies.

Enfin, le Ceser préconise que le CPER 2021-2027 soit en phase avec la nouvelle programmation des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour amplifier l'effort public en faveur des projets.

## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>Développement économique .....</b>	<b>5</b>
<b>Emploi.....</b>	<b>6</b>
<b>Tourisme .....</b>	<b>7</b>
<b>Enseignement supérieur, formation, recherche .....</b>	<b>8</b>
<b>Agriculture, ruralité et espaces naturels .....</b>	<b>9</b>
<b>Transports.....</b>	<b>11</b>
<b>Environnement et transition écologique.....</b>	<b>12</b>
<b>Santé, handicap et solidarité .....</b>	<b>13</b>
<b>Aménagement du territoire .....</b>	<b>14</b>
<b>Cadre de vie, habitat, politique de la ville .....</b>	<b>16</b>
<b>Sports et loisirs.....</b>	<b>17</b>
<b>Culture et communication.....</b>	<b>19</b>
<b>Europe .....</b>	<b>20</b>

# **Introduction**

## **La saisine de la Région**

Madame la Présidente de la Région Ile-de-France a souhaité que le Ceser puisse accompagner la Région Ile-de-France dans sa préparation du prochain Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 (CPER).

Il s'agit pour le Ceser de se prononcer sur la question suivante : « quelle contractualisation avec l'Etat (CPER) pour la relance en Ile-de-France après la crise sanitaire ? »

## **Le CPER, outil central du développement du territoire francilien**

Pour le Ceser, le CPER a toujours été un outil central du développement harmonieux et durable du territoire francilien pour le bien-être et l'épanouissement de ses habitants.

C'est pourquoi le Ceser a toujours appuyé le développement de toute politique régionale de contractualisation, avec l'Etat d'une part et avec les autres collectivités d'autre part.

## **Les enjeux de la crise**

Dès les prémisses de la crise sanitaire, le Ceser a vu dans le CPER la dynamique centrale de la phase de relance socio-économique du territoire.

Dès la mi-mars, notre institution a considéré que la réflexion de la Région, de l'Etat et du Ceser sur le CPER 2021-2027 serait impactée dans son contenu par le bouleversement économique et social provoqué par les événements. Pour le Ceser, les thématiques et projets structurants à intégrer dans la contractualisation auront un lien fort avec les efforts que les pouvoirs publics vont devoir mettre en œuvre dans les années à venir pour la relance du pays, dans l'évolution de son modèle économique et social et dans l'anticipation des éventuelles futures crises.

Au-delà de la gestion immédiate de la crise, l'enjeu est de faire évoluer notre modèle économique, social et écologique, en partant des faiblesses de notre société que les événements ont révélées. Les politiques publiques doivent être réinterrogées à cette aune. La contractualisation de la Région et de l'Etat sur les grands projets structurants fait partie de ces politiques à réinterroger mais également à mobiliser et à réorienter vers la relance post-crise, qui s'inscrira dans le temps.

Réfléchir au CPER c'est en quelque sorte mettre en place l'action publique post-crise de moyen-long terme, qui suivra nécessairement l'action publique d'urgence à l'œuvre actuellement.

Lorsque le Ceser s'est réorganisé dès le début du confinement pour travailler sur les réponses à apporter aux questions d'action publique posées par la crise, il a tout naturellement intégré la question du CPER à l'un de ses 5 ateliers de travail, mis en place début avril.

De ce fait, le Ceser s'est félicité de la position de la Région Ile-de-France, en phase avec celles des autres Régions françaises, relayée par l'association des Régions de France, qui a fait du CPER l'instrument de la relance. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les préconisations du présent document.

## **L'acte 2 du plan de relance**

Le Ceser souligne l'importance de la temporalité de transmission de ses préconisations. Sa contribution se situe en amont de l'acte 2 du plan de relance régional, en phase avec les trois étapes de l'action de la Région en réaction à la crise, rappelées dans le budget supplémentaire :

1. Les actions engagées dès le début de la crise pour répondre sans délai aux urgences ;
2. Après ces réponses d'urgence nécessaires, l'acte 1 de la relance, présenté au Conseil régional du 11 juin 2020, correspondant à des actions rapides et ciblées auprès des acteurs affectés par la crise ;
3. Pour la rentrée, l'acte 2 du plan de relance « fondée sur un programme d'investissements pluriannuels très ambitieux, notamment dans les domaines des transports, de la culture, de la recherche et de la construction ».

## **Trois préalables pour aborder ces préconisations**

Le Ceser tient à souligner le cadre dans lequel il a déployé sa réflexion :

1. Une absence de cadrage budgétaire :
  - le Ceser propose ses préconisations en matière de thématiques et de projets structurants pour la phase de négociation du CPER, sans qu'aucune information précise ne soit disponible concernant le périmètre budgétaire de l'exercice.
  - Si les premières données de l'impact de la crise sur le budget régional sont connues, le Ceser a souhaité dissocier sa réflexion sur le fond des inévitables contraintes qui pèsent dans les années à venir sur la mise en œuvre des projets : à cette étape ouverte de la négociation, il a semblé utile d'indiquer à la Région l'ensemble des possibles pour lui permettre de s'appuyer sur la vision la plus large que la société civile porte pour le territoire.
2. Un regard attentif sur le CPER 2015-2020 :
  - Dans son avis du 12 décembre 2019 sur le budget primitif 2020, le Ceser rappelait le retard considérable pris dans la concrétisation du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, en particulier dans le domaine des transports et des mobilités.
  - Tout en appelant l'Exécutif régional à s'emparer pleinement de la contractualisation 2021-2027 comme outil de la relance du territoire, le Ceser restera attentif et vigilant sur la dynamique engagée avec le précédent CPER. Il s'agira notamment de privilégier la bonne terminaison des projets engagés, tout en réinterrogeant les projets non débutés à l'aune des nouvelles priorités socio-économiques.
  - C'est notamment pourquoi le Ceser intègre au présent document ses préconisations sur le champ des transports, malgré l'annonce gouvernementale de renvoyer ce champ de l'action publique à la loi « orientation des mobilités », tant les projets visés sont cruciaux pour le développement du territoire, et en lien étroit avec les priorités des autres champs de l'action publique.
3. Une ouverture large des thématiques du CPER :
  - Cette dynamique suivie par le Ceser s'appuie d'autre part sur l'opportunité donnée par l'Etat à une ouverture du futur CPER 2021-2027 à l'ensemble des thématiques de l'action publique et à la diversité de modalités de mises en œuvre des projets.

- Précédemment limitées à 6, les thématiques sont dorénavant ouvertes : en plus des axes traditionnels des CPER (Mobilité, enseignement supérieur, transition écologique et énergétique, numérique, innovation/filières d'avenir/usines du futur, aménagement), tous les domaines de l'action publique peuvent être intégrés : culture, sport, santé, agriculture, tourisme, etc.
- Précédemment commun à toutes les Régions, le CPER est dorénavant différencié dans les choix de thématiques et les modalités de mise en œuvre, afin de l'adapter aux spécificités des territoires.
- Dans ce cadre, le Ceser souligne la volonté du Gouvernement, exprimé dans le courrier du 1er ministre aux Préfets de Région du 5 septembre 2019, de faire de la prochaine génération de contrats de plan « l'occasion d'un dialogue stratégique entre l'Etat et les Régions, permettant d'identifier des priorités favorisant la coopération et la réciprocité entre les territoires ». Dans ce même courrier, le Premier ministre donne une double ambition au CPER à venir : « contribuer directement aux efforts du pays pour relever les défis de la transition écologique, productive, numérique et garantir l'effet des politiques publiques sur la vie quotidienne de nos concitoyens. » Ce souhait, exprimé avant la crise sanitaire, est en cohérence avec la dynamique lancée par la Région Ile-de-France dans les 2 actes de son plan de relance.

De ce fait, le Ceser a souhaité ouvrir des pistes de réflexion, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui lui semblent essentielles pour l'avenir du territoire francilien et de ses habitants. Les enjeux posés par la situation actuelle imposent d'être imaginatif et de ne pas se restreindre à des périmètres, tant thématiques qu'opérationnels, que la crise a mis à mal et qui sont donc à réinterroger.

Enfin, cette ouverture de la réflexion ne doit pas être détachée de la réalité budgétaire de la situation et c'est pourquoi la présente contribution, présentée en parallèle du regard porté par le Ceser sur les marges de manœuvre budgétaire régionale, doit être considérée comme le premier volet de la réflexion du Ceser sur le CPER 2021-2027, le second correspondant à la phase d'analyse par la société civile du projet définitif de CPER, dont le Ceser doit être obligatoirement saisi.

## Développement économique

Dans l'optique d'un CPER orienté vers la relance de l'économie du territoire post-crise sanitaire, le Ceser pointe deux grands axes sur ce champ de l'action publique.

### Axe 1 : accompagner les entreprises dans leur basculement vers l'économie 4.0

Le Ceser pointe que la révolution numérique crée pour les entreprises des mutations de leurs modèles économiques, de la typologie de leurs compétences et modifie les liens qu'elles entretiennent avec la société. Cette révolution crée pour elles des ruptures technologique, énergétique, écologique, économique et organisationnelle.

Le Ceser propose que le CPER 2021-2027 fasse une place importante à cet enjeu, en préconisant notamment :

- **de créer une gouvernance tournée vers la collaboration et la fédération des acteurs de la transformation 4.0** (créer une entité chargée de l'analyse de la pertinence et de l'évaluation de la politique régionale en matière de 4.0)
- **de favoriser une gestion foncière pour accompagner le développement économique** (soutien en faveur d'une activité locale et de circuits courts par le biais d'une gestion foncière cohérente)
- **d'encourager le partage de l'innovation et le développement du lien entre les acteurs économiques** (renforcement du soutien aux Grands Lieux Intégrés d'Innovation et formation de groupes d'échanges et l'animation de réseaux dans des filières stratégiques)
- **de renforcer la dynamique des accompagnements sectoriels en accord avec la transition numérique, écologique et sociale** (artisanat, commerce, industrie, agriculture)
- **de lutter contre la fracture numérique entre les acteurs économiques franciliens** (déploiement du Très-Haut Débit, développement des tiers-lieux et accompagnement des TPE-PME-PMI dans leur transition numérique)

### Axe 2 : accompagner les entreprises dans leur transition écologique, énergétique et solidaire

De manière complémentaire à l'axe précédent, il est primordial d'orienter l'action publique vers l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique, énergétique et solidaire, au risque d'avoir à affronter une crise plus grave encore que la crise sanitaire actuelle.

Des actions publiques d'envergure doivent permettre d'aboutir à court-moyen terme :

- **à la maîtrise des risques industriels pour l'environnement** (recours aux systèmes cyber-physiques...)
- **à des démarches industrielles écologiques** (échange de flux ou une mutualisation de flux à partir des ressources produites par différents acteurs, performance énergétique des matériaux, système intelligent de gestion des infrastructures...)
- **à la sobriété énergétique** (rénovation énergétique des infrastructures, écoconception des marchandises, réduction de la consommation énergétique par le changement de comportements...)

## **Emploi**

Le Ceser souhaiterait mettre en avant l'enjeu d'amélioration des conditions d'emploi et de travail des métiers des services à la personne. Ces métiers représentent un gisement important d'emplois, non délocalisables, et répondent à des enjeux sociétaux majeurs que sont le vieillissement de la population et la perte d'autonomie, l'accueil des jeunes enfants ou l'accompagnement des personnes fragiles. Ces emplois de services à la personne sont caractéristiques des enjeux entre quantité des emplois et qualité des emplois. Et ceci d'autant plus qu'il s'agit d'un secteur sur lequel l'acteur public a un rôle central ; à la fois du fait de la prise en charge des personnes dépendantes et par les dispositifs d'aide et de financement au secteur.

La région Ile-de-France est aussi marquée par la surreprésentation des métiers de services administratifs et de support aux entreprises, mais aussi une surreprésentation des plus grandes entreprises ainsi que des cadres (29% en Ile-de-France contre 11.5% dans les autres régions). La région se caractérise aussi par une durée moyenne du déplacement entre domicile et travail de 41 minutes, 20% des salariés ont même un temps de trajet dépassant une heure et 26% des salariés franciliens emportent du travail chez eux, (presque 10 points de plus que les autres régions). Toutes ces données collectées par l'Aract Ile-de-France expliquent l'importance de progresser dans le développement et l'amélioration des conditions de télétravail.

Cette organisation du travail, au cœur des débats depuis de nombreuses années, a vu son expansion depuis peu, son recours étant juridiquement facilité, et en pleine crise sanitaire, il a été la solution d'urgence à bon nombre d'entreprises et de salariés, dont tous ceux pour lesquels cette forme n'était pas au préalable autorisée... ce qui changera sûrement les usages du télétravail au-delà du confinement.

Le Ceser souhaiterait que la Région porte la question de la valorisation des emplois très féminisés. En effet, si le taux d'activité des femmes et des hommes se rapproche, si la part des femmes parmi les cadres augmente et si les filles sortent depuis de nombreuses années plus diplômées du système éducatif que les garçons, la ségrégation professionnelle perdure sur le marché du travail et en entreprise. Femmes et hommes n'occupent pas encore les mêmes emplois, ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité. Pour atteindre une répartition égalitaire Femmes – Hommes dans les différents métiers, il faudrait que la moitié des femmes ou des hommes changent de métier. Cette ségrégation s'accompagne d'une plus forte concentration des femmes dans relativement peu de grands types de métiers ; 12 familles professionnelles concentrent plus de 50% des femmes. Ce sont des agentes d'entretien, des aides-soignantes, des aides à domicile et ménagères, des assistantes maternelles, des secrétaires, des infirmières et sages-femmes, des enseignantes, des employées de la fonction publique, des vendeuses, des employées.

## Tourisme

La thématique du tourisme est nécessaire dans le futur CPER en tant qu'enjeu de société durable, partie prenante d'un développement harmonieux de la région :

- impact en matière d'aménagement du territoire (équipements...)
- importance sociale (vecteur de découvertes et d'échanges culturels...)
- réalité économique (attractivité, croissance, emploi, formation tout au long de la vie...)
- empreinte environnementale
- identité régionale
- inscription dans la transition numérique

Cependant, l'industrie touristique suppose d'importants investissements difficiles à financer avec une rentabilité aléatoire (saisonnalité, facteurs sanitaires et sociaux, transports...), à envisager seulement sur le long terme.

Les enjeux sont d'autant plus forts sur la programmation 2021-2027 du CPER que le secteur du tourisme est d'une part l'un de ceux ayant été les plus touchés par la crise sanitaire, et d'autre part que ce secteur sera l'un des fers de lance d'une relance économique et sociale du territoire.

Aussi, l'inscription de la thématique du tourisme au sein du prochain CPER pourrait porter sur les actions de soutien suivantes :

- Equipements : maîtrise du foncier pour améliorer l'accueil d'une manière générale à travers l'hébergement (accroissement et diversification, rénovation et remise à jours des structures existantes), qualité des transports et des éléments confort urbain (wc, wifi ...).
- Contrats régionaux de destination et parcours touristiques identifiés dans le SRDTL : soutien aux métiers d'arts, au tourisme rural, aux grands événements culturels, à l'archéologie, à l'agri-tourisme (valorisation de filières innovantes telles que le chanvre, les plantes aromatiques et médicinales...), subvention pour la labellisation de maisons d'hôtes et équipements de tourisme de proximité.
- Economie, croissance et l'emploi, attractivité :
  - Tourisme d'affaires : offre, accueil, volet international, transport, hébergement...
  - Diversification de l'offre d'activités thématiques : rénovation et diversification des îles de loisirs, valorisation de sites et de d'éléments de patrimoine moins connus, offre culturelle notamment d'expositions et festivals tout au long de l'année, offre nocturne, gastronomie, art de vivre, tourisme fluvial, innovation...
  - Renforcement des filières du tourisme pour tous : droit aux vacances pour tous, jeunes, familles, séniors, personnes à mobilité réduite...
- Transition écologique : développement du tourisme durable
- Transition numérique au sein des différentes structures (hébergement, opérateurs de voyages, collectivités, offices de tourisme...), transformation et data marketing, portail multilingue dédié au tourisme culturel à l'échelle régionale...
- Mise en accessibilité du tourisme pour les personnes handicapées : information, sites, hébergements, transports et autres éléments de confort urbain, rural...

## **Enseignement supérieur, formation, recherche**

Dans le CPER, les enjeux des domaines de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent avoir toute leur place. Il s'agit pour l'Ile-de-France d'un investissement structurant et d'avenir, gage de réussite de la transition écologique et de la stratégie de ré-industrialisation. Ces objectifs impliquent de remobiliser de façon pérenne l'ensemble de la chaîne « Education, Formation, Enseignement supérieur et Recherche » pour contribuer à la solidité, à l'adaptabilité et à la résilience à la Région Capitale.

Les inégalités territoriales qui fragilisent déjà l'Ile-de-France ont été aggravées par la crise du Covid-19 et sans volonté politique forte, elles pourraient être dramatiquement amplifiées par la récession. La résilience de la région passe par un objectif et des moyens de résorption de ces inégalités tout en s'inscrivant dans une exigence de réduction drastique des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité, en réponse aux répercussions environnementales, sociales et économiques de l'urgence climatique.

De façon générale, sur tous ces champs, le CPER 2021-2027 doit prévoir des budgets intégrant une part suffisante de fonctionnement pour accompagner les investissements d'équipement et les rendre efficents sur la durée.

Le CPER devrait inclure les axes suivants :

- La rénovation du bâti des lycées pour s'attaquer à la vétusté, répondre à l'exigence accrue d'hygiène et à la rénovation énergétique orientée sobriété, d'autant que cette rénovation est source de nouvelles formations, de nouveaux débouchés et emplois (y compris dans le champ de l'ESS) pour les secteurs BTP et agricoles (matériaux biosourcés).
- L'adaptation des espaces lycées, essentielle dans l'après Covid-19 : à la fois aux effectifs, aux exigences sanitaires, aux nouveaux usages (numérique, enseignement à distance), au changement climatique ainsi que leur entretien (toilettes incluses) via des effectifs suffisant de personnel de service et ouvriers, en s'attachant à la revalorisation de ces postes.
- L'investissement numérique, du lycée à l'enseignement supérieur, ce qui exige un plan concerté entre l'Etat et la Région afin d'assurer la fiabilité du système, l'indépendance et la garantie des données dans le respect des règles de protection des données personnelles et de la propriété intellectuelle (question des plateformes et des outils). Ce plan devrait comporter un volet d'accès au numérique pour tous en accordant une attention particulière aux publics « prioritaires ». L'urgence de « continuité pédagogique » a mis en évidence le sous dimensionnement des plateformes d'ENT (Environnement Numérique de Travail) à disposition des lycées, tout comme les situations de « fracture numérique » privant certains lycéen-nes du bénéfice de ce lien. Si l'attribution de créneaux horaires a pu fluidifier les accès aux ENT, ils se sont souvent avérés incompatibles avec les contraintes des enseignants et celles des familles.
- La valorisation « post covid » des emplois de première nécessité via l'accompagnement et la consolidation de nouvelles filières de formations (sanitaires, climat, ENR, agricoles, biodiversité...) avec une obligation d'égalité salariale réelle femmes / hommes, cruciale dans ces catégories d'emplois dévalorisés.
- Et notamment le développement de l'enseignement agricole public (rôle stratégique de l'évolution des pratiques agricoles et enjeu alimentaire de proximité renforcés par la crise Covid-19), à rendre plus mixte (en 2016, seulement 1 apprenti de l'enseignement agricole sur 5 était une fille) et avec un éventail de formations agricoles à élargir et à adapter à la transition agricole pour un meilleur respect de l'environnement, de la santé publique et des conditions de vie des agriculteurs.

- Une information à l'orientation efficace notamment sur les filières émergentes et sans stéréotypes de genre ; un rôle et un statut de « Défi Métiers » confortés dans l'écosystème de l'information à l'orientation.
- Le rattrapage des carences flagrantes en logement étudiant à proximité des sites universitaires afin de limiter les déplacements subis. Selon l'Observatoire de la Vie Etudiante, pas plus de 10% des étudiant-es sont logés en résidences universitaires : un chiffre calamiteux qu'il conviendrait d'au moins doubler<sup>1</sup> à très brève échéance car le poste logement contribue puissamment à la précarité étudiante.
- Le soutien à la création ou dotation de structures de santé accessibles aux étudiant-es, (prévention et accès aux soins) à proximité des sites universitaires.
- En matière d'enseignement supérieur,achever les opérations du précédent CPER telles le Campus Condorcet dont les spécificités (situation sur le territoire, orientation Sciences Humaines et Sociales) en font un projet stratégique, réaffirmé par la crise du covid-19 (importance des SHS pour analyser l'impact de telles crises sur la population.)
- Au même titre que les lycées, le bâti des campus universitaires doit être adapté au changement climatique actuel et à venir (réajustement des référentiels d'architecture).
- Les critères dits « d'excellence » des campus ne doivent pas assécher le financement d'équipements et services qui bénéficient au plus grand nombre des étudiant-es.
- Le renforcement de la recherche fondamentale, l'accent sur les secteurs de l'environnement (dont climat et biodiversité) et de la santé, et sur la conception des organisations.  
La recherche francilienne priviliege la recherche développement et l'innovation, au détriment de la recherche fondamentale et de certains domaines. Les enjeux de la recherche fondamentale doivent faire l'objet d'une attention nouvelle et bénéficier de financements pérennes (car les appels à projets sont chronophages et entravent le développement de la recherche fondamentale. Leur complexité réduit le taux de succès. Les mêmes freins bureaucratiques provoquent la sous-utilisation des fonds européens). En termes de financements, l'appel Equipex+ pourrait être articulé au CPER, et le recours aux fonds FEDER plus volontariste pour les opérations menées avec des dotations CPER. Les critères de résilience et le maillage du territoire devraient être intégrés, les unités de recherche s'organisant sous forme de « spots ».
- Le développement de recherches associant sciences sociales et d'organisation pour assurer une adaptabilité des outils de production en fonction des besoins territoriaux semble incontournable pour accompagner la métamorphose des entreprises franciliennes en entreprises « 4.0 », adaptables et réactives, y compris les TPE et le secteur ESS, qui contribuent à la résilience de la région.
- Après la crise du covid-19, hors CPER, la convergence des crédits devrait permettre de renforcer l'action des 2 DIM existants : le DIM infectiologie issu de l'initiative « 1health » porté par l'Inserm en France et le DIM « QI2 » Qualité de l'air.

## Agriculture, ruralité et espaces naturels

---

<sup>1</sup> Au-delà de l'inventaire des internats régionaux pour organiser des partenariats avec les organismes propriétaires, il y a urgence à rénover et requalifier d'anciennes résidences universitaires vétustes faute d'entretien, dont certaines sont de la compétence obligatoire de la Région : les internats des IFSI (instituts de formation soins infirmiers) de l'APHP dont 6 sur 10 sont actuellement fermés. Leur réhabilitation aura pour conséquence directe de rendre ces formations plus attractives pour les élèves infirmiers, et ces internats pourront aussi rendre service à d'autres étudiant-es ou apprenti-es.

Enjeu crucial mis en avant par la crise sanitaire, l'économie circulaire alimentaire ou non alimentaire (énergie, construction...) est à privilégier de façon notable voire impérieuse. Au regard des nouvelles priorités, le Ceser recommande d'accompagner tous les investissements de nature à améliorer la sécurité alimentaire avec des productions et transformations locales.

Ces développements devront s'inscrire dans le respect de la sobriété énergétique.

Dans la continuité de son avis « Ruralité, égalité, fraternité : pour une campagne au cœur de la région capitale » (novembre 2019), le Ceser appelle de ses vœux une action publique permettant de moderniser nos territoires ruraux par le développement du numérique et des services pouvant être réalisés à distance (télétravail, télé-médecine, culture, transport..). Dans ce cadre, les territoires « leader » et les parcs naturels régionaux ont été identifiés comme étant des secteurs à enjeux.

Parmi les actions à privilégier :

- pallier le manque de moyens en ingénierie des petites communes rurales
- tenir les délais concernant la couverture de l'ensemble du territoire régional en haut débit
- lutter contre la désertification médicale
- continuer de développer la multi-modalité au sein des territoires ruraux
- créer un outil de communication évènementiel en faveur des territoires ruraux
- renforcer les actions du pacte agricole pour les accélérer et aboutir à une économie circulaire plus efficiente

Enfin, le Ceser souligne l'importance du phasage de la dynamique du CPER avec celles des FEADER et FEDER, pour optimiser l'impact de l'action publique.

## **Transports**

Si le cadre de négociation du CPER 2021-2027 exclut le volet transport, sujet de la prochaine LOM (Loi orientation des mobilités), le Ceser souhaite intégrer à ses préconisations ses priorités en matière de projets structurants de transport. En effet, la crise sanitaire a mis en lumière le rôle crucial des infrastructures de transport. Il est inenvisageable de mettre en place une nouvelle dynamique CPER 2021-2027, cohérente et transversale à l'ensemble des champs de l'action publique, sans la phaser avec les priorités en matière de transports.

Le Ceser souhaite tout d'abord appuyer l'importance du maintien du programme de remise à niveau des infrastructures existantes, qui demeure une priorité, en particulier la ligne B du RER.

Dans le cadre des enjeux mis en lumière par la crise sanitaire, les projets structurants à privilégier en parallèle sont les suivants :

1. Finaliser les travaux de prolongement actuellement en chantier : Eole, lignes 4, 11, 12 et 14 ;
2. Compléter le réseau de tramway : prolongement des lignes T8 et T11 ;
3. Entreprendre ou poursuivre les études relatives au prolongement de lignes radiales de métro jusqu'au réseau du GPE : ligne 10 à Ivry, ligne 12 à Issy, ligne 1 à Val-de-Fontenay ; et de tramway : ligne 1 (Saint Denis/ Val de Fontenay) ;
4. Accélérer la numérisation des mobilités au profit des usagers pour favoriser le développement des mobilités douces ;
5. Participer à la création d'un réseau régional de pistes cyclables en contribuant à améliorer le franchissement des grandes coupures routières ou autoroutières : franchissement du périphérique au niveau des portes par exemple ;
6. Améliorer le rabattement sur les gares de Grande Couronne : gares routières, parkings voitures et parkings deux roues ;
7. Créer des lignes de bus à la demande en Grande Couronne ;
8. Développer le transport de marchandises par voie fluviale et ferroviaire.

## Environnement et transition écologique

Le Ceser suggère à la Région d'inscrire l'exemplarité environnementale dans ce CPER 2021-2027 de deux manières concrètes : appliquer le mécanisme de fil « vert » budgétaire à l'ensemble du contrat pour une meilleure lisibilité des actions favorables à l'environnement et la mise en œuvre des critères environnementaux pour l'ensemble des projets, tous volets confondus avec le soutien aux PNR et aux territoires intercommunaux pilotes. Ainsi, la mobilisation du FEDER doit venir en complément pour répondre aux besoins de la transition écologique globalisée et pertinente face à l'ensemble des enjeux actuels.

Le Ceser recommande que le volet « Transition écologique et solidaire » implique une vision transversale et diversifiée. Il est également primordial qu'il réaffirme l'idée qu'un projet structurant dans un objectif de pérennité peut tant relever de la section de fonctionnement que de celle de l'investissement, voire la combinaison des deux. Ainsi, les axes thématiques et les projets impactants suivants ont été retenus :

- **Energies décarbonées et sobriété** : réduire progressivement jusqu'à disparition le fioul des copropriétés ; renforcer le développement des EnR en circuits courts en soutenant les initiatives locales citoyennes et la relocalisation des équipements de production, car la production des EnR gagnera en résilience en raccourcissant la chaîne d'approvisionnement, avec la relocalisation des fournisseurs d'équipements vitaux pour cette filière ; intégrer la sobriété par des concours de « nudges » et le partage des équipements dans l'habitat y compris dans les logements sociaux.
- **Gestion des ressources naturelles et des risques** : renforcer les capteurs pour les l'observation des pollutions de l'air de l'eau et de la nature ; favoriser la dépollution par le captage de CO<sub>2</sub> ; protéger les captages, les sols et les cours d'eau de toute pollution ; créer et restaurer des milieux humides ; veiller à préserver les territoires d'expansion des crues.
- **Biodiversité et milieux naturels** : Créer des mares, des potagers et des jardins de pleine terre visant à restaurer la biodiversité et des îlots de fraîcheur ; sensibiliser et animer ainsi des espaces de convivialité autour de la biodiversité locale avec des ruches, des nichoirs, etc...
- **Economie circulaire** : élaborer une démarche répllicable visant à éradiquer les dépôts sauvages et l'appliquer à au moins un site ; développer un projet de récupération de chaleur sur les bâtiments, les véhicules, les machines et les datas centers pour une redistribution et valorisation des énergies fatales.
- **Economie fondée sur la nature** : créer un réseau de recherche sur la résilience climatique issue des solutions fondées sur la nature.

## Santé, handicap et solidarité

Sur le champ de la santé, du handicap et de la solidarité, le Ceser inscrit ses préconisations dans la continuité de ses précédents rapports, en particulier les travaux sur les formations sanitaires et sociales (septembre 2016) et sur la Silver économie (décembre 2017), ainsi que celui sur les actifs en situation de précarité (septembre 2013).

Au vu de la dramatique et exceptionnelle catastrophe sanitaire qui met en perspective les limites et les lacunes de notre système de soins, d'accompagnement des plus faibles, de nos ainés mais, en même temps la qualité, l'engagement et le courage des professionnels de santé, le Ceser a mis en exergue certaines pistes, dans le domaine de la Santé et de la Solidarité :

**- concernant les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers)** : bien que la question du financement de ces Instituts ne soit pas tranchée entre l'Etat et la Région, cette situation perdure depuis trop longtemps et les audits successifs ont signalé un état de vétusté général voire dangereux pour les étudiants accueillis.

Il serait donc nécessaire de favoriser une politique d'aménagement, à long terme, d'une véritable mise en conformité, voire aux normes, de rénovation, d'agrandissement, et/ou d'équipements en matériels innovants, pour mettre ces établissements en totale adéquation avec la médecine de demain et permettre ainsi aux étudiants la poursuite d'une scolarité dans des conditions dignes et totalement adaptées.

Ce soutien nous semble nécessaire et indispensable aux formations des professionnels des secteurs de la santé et du médico-social.

La pandémie du Covid-19 que nous sommes en train de vivre montre le rôle essentiel de l'ensemble du personnel médical et d'accompagnement, notamment, les infirmiers et les aides-soignants dont les formations incombent à la Région.

**- concernant la pratique de la médecine** : une volonté politique partagée des différents protagonistes, devrait permettre de faciliter le regroupement et les installations des acteurs de la santé et du médico-social dans des structures pluridisciplinaires.

Le développement d'une véritable coordination de tous les professionnels favoriserait et répondrait au rééquilibrage nécessaire et indispensable des territoires en matière de ressources médicales. Cela permettrait de lutter en outre contre les déserts médicaux et apporterait des solutions innovantes dans la prévention et la réduction des inégalités d'accès aux soins. Enfin, le développement de solutions nouvelles de télémédecine ou d'e-santé, que l'actualité vient de mettre en avant, devrait être renforcé.

Pour conclure, la situation de nos ainés dans les différents types d'accueil (EHPAD, RA, etc..) que l'actualité brûlante vient de douloureusement nous rappeler, nécessite de repenser un habitat partagé, intergénérationnel, notamment dans des structures de petite dimension, afin de développer l'inclusion, le dynamisme des territoires et, surtout, un accueil adapté au vieillissement, à la perte d'autonomie et au grand âge. C'est un défi face au vieillissement général de la population francilienne qui nécessitera un aménagement structurant des territoires, conséquence d'une politique volontariste favorisant le vivre ensemble.

## **Aménagement du territoire**

Le Ceser préconise que les projets soutenus dans la nouvelle génération des CPER intègrent trois orientations prioritaires :

### **1. Le respect des principes et des objectifs du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) :**

- La contractualisation entre l'Etat et la Région doit porter sur des projets s'inscrivant dans les objectifs du SDRIF et s'intégrant à son projet spatial régional, qui repose sur 3 piliers (Relier/structurer : « une métropole plus connectée et plus durable » ; Polariser/équilibrer : « une région diverse et attractive » ; Préserver/valoriser : « une région plus vivante et plus verte »).
- Il s'agit d'utiliser le SDRIF comme outil fédérateur pour l'aménagement et le développement de l'Ile-de-France. La réflexion pourrait notamment porter sur la mise en place d'un dispositif commun Etat/Région, visant à promouvoir le SDRIF dans les politiques de communes et intercommunalités et à assurer son suivi.

### **2. L'objectif de « Zéro artificialisation nette » (ZAN), inscrit au Plan Biodiversité 2018-2024**

- L'objectif de ZAN nécessite une implication forte devant permettre de freiner l'artificialisation des terres et d'en renaturer certaines lorsque cela est possible. Il s'agit de structurer la démarche francilienne vers l'objectif de ZAN, notamment en soutenant les projets qui favorisent :
  - l'augmentation du taux de renouvellement urbain (part des constructions nouvelles sur des sols déjà artificialisés) ;
  - l'augmentation de la densification ;
  - la diminution du nombre de logements vacants ;
  - la création d'une continuité écologique ;
  - la reconversion de l'usage du bâti vers d'autres formes d'aménagement ;
  - la subdivision des espaces disponibles (mixité habitat/logement) ;
  - la surélévation des bâtiments ;
  - les aménagements réversibles (qui permettent une renaturation en cas de cessation d'activité).

### **3. L'objectif de « zéro émission nette » (ZEN)**

- Coupler le ZEN avec le ZAN permettrait de créer un nouveau fil conducteur pour refonder les logiques urbaines. Il s'agit de favoriser les projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'elle qu'en soit la source (activités économiques ou résidentielles) et accroître la capacité des puits de carbone, afin de limiter le réchauffement climatique.

Le Ceser souhaite inscrire dans les négociations deux projets structurants, en lien avec les thématiques prioritaires identifiées : l'aménagement des franges franciliennes ainsi que du Triangle de Gonesse et de l'est du Val d'Oise. Il est ainsi préconisé de :

### **1. Penser un projet d'aménagement concerté et équilibré des franges franciliennes :**

- La synthèse des contributions des ministères donnant les priorités de l'Etat comporte un volet « cohésion des territoires », au sein duquel plusieurs thématiques prioritaires ont été identifiées. Le Ceser souligne l'importance des trois priorités suivantes : « favoriser les coopérations entre les territoires », « soutenir les territoires prioritaires (dont les territoires fragiles) » et « renforcer l'armature urbaine (en redynamisant les petites centralités) ».

- Dans ce cadre, le Ceser préconise de porter une attention particulière aux territoires de franges franciliennes, qu'elles soient internes ou externes à la Région. Il s'agit d'accompagner ces territoires en redynamisant un ensemble d'équipements et d'activités et en encourageant les coopérations interrégionales et l'organisation de bassins transfrontaliers. Il est également souhaitable de soutenir les actions visant à favoriser l'alliance des territoires, notamment en zones rurales et périurbaines, ainsi que les projets visant à désenclaver les franges franciliennes.

## **2. Faire du Triangle de Gonesse un laboratoire de la « Métropole nature »**

- La sixième thématique prioritaire identifiée par l'Etat au sein du volet « cohésion des territoires » vise à « poursuivre les grandes opérations d'aménagement et d'urbanisme ». Conformément à cette ambition, le Ceser propose de profiter du réexamen du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse et de l'est du Val d'Oise généré par l'abandon d'EuropaCity pour faire de ce territoire un laboratoire de la « Métropole nature », qui :
  - préserve et valorise la ceinture verte et agricole ainsi que les circuits courts ;
  - s'attache à promouvoir un cadre de vie de qualité, pour améliorer la vie des habitants du territoire et assurer son attractivité résidentielle ;
  - privilégie l'optimisation des espaces déjà urbanisés, en les adaptant aux exigences de la transition énergétique et écologique ;
  - développe des activités économiques « vertueuses », économies en termes d'espace et d'énergie articulant mieux ouverture à l'international et satisfaction des besoins des habitants du territoire et de la métropole.

## Cadre de vie, habitat, politique de la ville

Déjà présents dans le contrat de plan 2015 - 2020, les thématiques du cadre de vie, de l'habitat, du logement et de la politique de la ville doivent continuer à figurer dans la nouvelle génération de CPER.

Au cœur des préoccupations quotidiennes de la population, ces thématiques ont toute légitimité à figurer dans le programme des politiques publiques d'aménagement du territoire et de cohésion des territoires dans les grandes transitions écologique, démographiques et productives retenues au titre des objectifs de ce nouveau volet de contractualisation entre l'Etat et la Région.

Plus précisément, en veillant à la mixité, l'équilibre territorial, social, économique et environnemental, le soutien qui devrait être demandé dans le cadre du futur CPER pourrait porter sur l'acquisition foncière mais aussi à la réalisation des travaux pour favoriser :

- la construction et la rénovation de logements, sociaux notamment, pour satisfaire les besoins de tout type de ménages : familles, jeunes, étudiants, séniors, personnes à revenus modestes...
- l'innovation en matière de construction de logement : matériaux propres et emplois franciliens, réflexion à la notion d'habitat modulable (population les plus jeunes et en fonction des âges de la vie),
- l'offre des services associés à l'habitat : transport, éducation et formation, culture, santé, sport, loisirs, développement économique, couverture numérique...

Le futur CPER doit permettre une offre de logement diversifiée en cohérence avec les services nécessaires à la vie quotidienne et associant les habitants aux projets :

- Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF),
- Métropole du Grand Paris : construction de logements et services associés autour des nouvelles gares du nouveau réseau de transport,
- Schéma régional pour l'habitat et l'hébergement (SRHH, en attente de la validation du Schéma métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement),
- Logements étudiants et internats,
- Logement accessible à proximité des lieux de travail de l'ensemble des personnels de santé.

## Sports et loisirs

En préambule, il est précisé que les préconisations formulées ne peuvent prendre en compte les multiples conséquences de la pandémie du Covid-19 mais mettent en avant les valeurs du sport telles que l'entraide, la solidarité, l'effort, la persévérance, qui seront des atouts pour se reconstruire tant sur le plan individuel, en petit groupe et collectivement. « Mens sana in corpore sano » retrouve tout son sens aujourd'hui.

Après plusieurs candidatures non fructueuses, la France a enfin été retenue pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Cet événement qui va principalement se dérouler en Île-de-France, va permettre d'être un véritable accélérateur de transformations et de développement dans de multiples secteurs au bénéfice de toute la population francilienne.

Et en particulier dans le domaine du sport, visant à permettre à notre région de devenir une région sportive et de créer un héritage durable au bénéfice de toutes et tous (infrastructures certes mais aussi, encadrement, associations état d'esprit, goût d'un effort physique quotidien ...).

S'appuyant sur l'étude de l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) qui démontre que la région Ile-de-France est la dernière en nombre d'équipements sportifs par rapport au nombre d'habitants, la Ceser préconise que les projets à soutenir concernent trois thématiques majeures :

### 1. Le renforcement de l'offre d'équipements sportifs

Augmentation du nombre d'équipements sportifs, avec en priorité :

- La construction et rénovation d'équipements sportifs favorisant l'intégration et l'attractivité territoriales ;
- Renforcer le Plan piscine régional pour accompagner l'action « Savoir-Nager » de l'Agence nationale du Sport et des Ministère des Sports et de l'Éducation Nationale ;
- La possibilité d'avoir accès aux équipements sportifs des lycées en dehors des temps scolaires ;
- Privilégier la construction d'infrastructures sportives modulables permettant une utilisation maximale et durable ;
- Multiplier les parcours sport-santé labélisés pour répondre à la demande de proximité.

### 2. Le soutien au sport de haut niveau

- Accompagnement des projets ambitieux d'infrastructures et d'évènements de haut niveau, et pouvant par la suite s'inscrire dans un héritage pour l'ensemble de la population francilienne ;
- Accompagnement de l'ensemble des Centres de Préparation des Jeux, afin qu'ils puissent développer une véritable expertise pour accueillir au mieux les délégations françaises ou étrangères, et qu'ils puissent faire profiter de l'aventure Olympique et Paralympique à la population francilienne ;
- Accompagnement des athlètes « Génération 2024 » avec mise en place d'un projet professionnel, soutien financier et matériel, actions à destination de la population francilienne.

### 3. Le développement du sport pour toutes et tous

- Les actions de promotion mettant en lumière les valeurs de l'olympisme et du paralympisme et donc du civisme doivent être multipliées pour attirer la population francilienne vers une pratique sportive quotidienne.

- Développer les projets du sport-santé pour répondre à un plus grand bien-être et à une plus durable autonomie de chacun.
- Favoriser l'accès au sport pour les personnes les plus fragiles et les plus éloignées d'une pratique régulière encadrée notamment les populations issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale, afin que le sport devienne un facteur d'intégration à part entière.
- Mettre en place des dispositifs pour soutenir les classes olympiques « Génération 2024 » et les participants lors de la Semaine Olympique et Paralympique en réponse à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain.
- Accompagner des collectivités territoriales et toutes structures labellisées « Terre de Jeux 2024 » dans le développement de leurs projets.

Les projets structurants suivants pourraient être inscrits dans le CPER 2021-2027 :

- Développer les îles de Loisirs à travers les tickets-loisirs, qui permettent aux associations d'y avoir accès pour accompagner un large public et en particulier les jeunes issus des QPV, les aménager, autant que possible, en accès personnes à mobilité réduite (PMR).
- Accompagner l'IRDS : offre, à travers les enquêtes et dossiers réalisés, des sources d'information et de réflexion qui inspirent l'élaboration de la politique sportive régionale.
- Multiplier les signatures de conventions pluriannuelles avec les ligues, comités et fédérations sportives, pour accompagner leurs projets à destination des publics ciblés avec en priorité les personnes en situation de handicap, les femmes, les adolescents et les seniors, notamment dans les zones sensibles et rurales.
- Soutenir les clubs franciliens, d'une part les clubs d'excellence et d'autre part les « petits clubs » en particulier de proximité, situés dans les quartiers ou bien situés en zone rurale sans oublier les associations orientées plus particulièrement sur une offre sportive de loisirs.
- Maintenir les aides apportées aux athlètes de haut niveau désignés ambassadeurs pour les soutenir dans leurs parcours sportifs et accompagner leur reconversion et leur insertion professionnelle.
- Encourager tous les projets de lutte contre la radicalisation et contre la violence, en particulier sexuelle, qui existe au sein du monde sportif, grâce à une formation spécifique de tous les éducateurs, entraîneurs et dirigeants sportifs.
- Renforcer le Plan Sport'Oxygen, avec la volonté que chaque commune puisse avoir au moins un équipement sportif. Sachant que la subvention est doublée pour les communes qui font état d'une absence totale d'équipement, sous réserve que le nouvel équipement permette la pratique du sport-santé et bien-être, notamment pour le public féminin et les personnes en situation de handicap.

## Culture et communication

Sur le champ de la Culture, le Ceser souligne l'importance de deux projets structurants :

- Soutenir et conforter le déploiement en Ile-de-France du **projet DEMOS**.

Créé par la cité de la Musique en 2010, DEMOS est un dispositif d'apprentissage novateur de la musique axé sur un double objectif culturel et social. Inspiré d'expériences menées au Venezuela, il se propose d'offrir aux enfants de 7 à 12 ans habitant dans des quartiers sensibles d'Ile-de-France la possibilité d'apprendre la musique et de pratiquer un instrument (qui lui est confié gratuitement) au sein d'un orchestre.

La Philharmonie de Paris pilote le projet. Après plusieurs étapes de développement notamment en Ile de France, le projet entre dans une nouvelle phase de généralisation au niveau national, avec le soutien du Ministère de la Culture. L'objectif d'ici 2022 est de doubler le nombre d'orchestres et permettre à 6000 enfants d'accéder au dispositif.

Outre la coopération du Ministère de la cohésion sociale et de l'Éducation nationale, le projet, éminemment structurant, est co-construit avec de nombreux acteurs, collectivités territoriales, caisse d'allocations familiales, orchestres, conservatoires et écoles de musique, etc.

Le soutien renforcé de la Région dans le cadre d'un CPER permettrait de mieux déployer le dispositif notamment dans des territoires ruraux et de la grande couronne d'Ile-de-France.

- Développer le dispositif des **Micro-folies**.

Le projet serait de démultiplier leur mise en place en Ile-de-France, dans un même objectif de démocratisation et d'accès à la culture.

Les micro-folies, alliance entre nouvelles technologies numériques et musées sont implantées dans des structures culturelles déjà existantes. Elles proposent autour d'un musée numérique, une scène, un fab-lab une exploration ludique des œuvres d'art. Elles rencontrent un vif succès auprès des jeunes en particulier.

Le Ministère de la Culture porte les projets et l'établissement public de La Villette coordonne leurs implantations et en assure l'ingénierie.

La Région Ile-de-France en s'associant à l'objectif national de développer au cœur des territoires pauvres en équipements culturels des Micro-folies permettrait de rapprocher le monde de la culture des populations qui en sont les plus éloignées.

## Europe

Par la lettre du 5 septembre 2019 au Préfet de la région Ile-de-France, concernant la préparation du prochain CPER pour 2021-2027, le Premier Ministre a demandé de veiller « à coordonner avec la Région Ile-de-France ces travaux avec la préparation de la nouvelle programmation des fonds européens (FESI), qui se déclinera sur la même période 2021-2027 ». Dans cette même lettre, le Premier Ministre a insisté sur le fait que « l'expérience des générations précédentes montre que l'articulation de ces deux exercices, qui visent des objectifs analogues, doit être pensée dès leur conception afin d'arrêter les lignes de partage financières qui faciliteront leur mise en œuvre. »

En effet, les CPER contribuent à la mise en œuvre des FESI, et ont vocation à être mobilisés comme "contreparties nationales" des financements du FEDER et du FSE, comme l'avait rappelé la circulaire du 2 août 2013 du Premier ministre relative à la préparation des CPER de la génération 2015-2020, qui mentionnait clairement les synergies avec les FESI et l'articulation avec la "stratégie Europe 2020".

Pour autant, si les liens avec les FESI ont été ainsi réaffirmés, l'articulation entre les deux programmations a été moins structurante avec le Programme opérationnel régional (POR) d'Ile-de-France pour 2014-2020. Du fait de ces incertitudes, le Ceser souhaiterait avoir communication des éléments d'évaluation concernant l'utilisation de financements du CPER 2015-2020 comme "contreparties nationales" aux financements FESI pour les porteurs de projets franciliens.

Lors d'une déclaration du 21 mai 2020, le président de l'association Régions de France, Renaud MUSELIER a encore souligné « l'importance pour les Régions de respecter ce calendrier afin que les fonds européens constituent, au même titre que les CPER, des piliers d'un plan de reconstruction du pays, articulé avec le plan de relance européen ».

Il s'agit donc de préciser quelles seraient les thématiques de nature à favoriser une articulation optimale entre CPER et FESI en Ile-de-France, de manière à mobiliser et réorienter au mieux les investissements afin de pallier les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Plusieurs types d'articulation entre CPER et FESI doivent être ainsi recherchés, tant en termes de soutien sectoriel que territorial, qu'il s'agisse d'articulation infrarégionale ou interrégionale :

- Articulation sectorielle

La Région gagnerait donc à articuler les objectifs spécifiques déjà retenus (dans les trois thématiques de la recherche et de l'innovation, de la formation et de l'accès à l'emploi ainsi que de la transition écologique et énergétique), dans le contexte de la négociation sur le POR 2021-2027 des FESI pour l'Ile-de-France, avec les thématiques sectorielles qui vont être retenues dans le cadre de la négociation du prochain CPER d'Ile-de-France.

- Articulation infrarégionale entre CPER et outils de coopération territoriale des FESI

Le diagnostic territorial en cours de réalisation, dans le cadre de la préparation du POR d'Ile-de-France pour 2021-2027, constitue ainsi un très bon outil d'analyse des territoires franciliens et de la manière dont les investissements pourraient être conjugués entre FESI et CPER (notamment au titre de contreparties des FESI) afin d'apporter un soutien renforcé aux territoires d'Ile-de-France dont les spécificités correspondront au mieux aux priorités ainsi définies.

- Articulation interrégionale entre FESI et CPIER

L'articulation entre ce que le POR pourrait prévoir dans un contexte interrégional (vallée ou bassin de la Seine) et ce que le CPIER pourrait apporter en termes de coordination des soutiens régionaux à des investissements d'intérêt commun, pourrait être de nature à conjuguer deux outils d'investissement pour la réindustrialisation et la croissance verte, en travaillant de manière coordonnée sur des filières interrégionales (automobile, aéronautique, chimie, énergie), les industries émergentes (telles que l'économie circulaire et la valorisation des déchets, les énergies renouvelables et les éco-matériaux), voire la logistique, le tourisme, la recherche et la formation.

---

### Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 127  
Pour : 107  
Contre : 0  
Abstentions : 19  
Ne prend pas part au vote : 1

